

N°2025-03/14B

Objet : AVENANT N°1 AU BAIL DE LA GENDARMERIE : AJUSTEMENT TRIENNAL DU LOYER.

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 mars, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	8
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	7		Abstention :	0

Présents : François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

Absent excusé : Dominique ANDRAULT, Louis SALA.

Absent excusé ayant donné procuration : Robert OLIVE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU

Secrétaire de séance : Christophe MANAS

Date de convocation : 26 février 2025

Le Président expose à l'Assemblée,

Aux termes d'un contrat signé le 1^{er} juillet 2020, la communauté de communes a renouvelé le bail consenti à l'Etat pour un ensemble de bâtiments constituant la caserne de gendarmerie de Saint-Cyprien, pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} juillet 2020.

Le loyer initial s'élevait à 161 108 €, révisable triennalement en fonction de la valeur locative réelle estimée par les services fiscaux et en fonction de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) du 1^{er} trimestre 2020 publié par l'INSEE.

Par avis en date du 10 juillet 2024, le Directeur départemental des finances publiques de Pyrénées Orientales a estimé la nouvelle valeur locative à 179 320,00 €.

Il convient donc de signer l'avenant n°1 qui porte le loyer à 179 320 € à compter du 1^{er} juillet 2023.

Les autres clauses et conditions du bail demeurent inchangées.

LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

☞ **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 ci-annexé et relatif au bail conclu avec l'Etat le 1^{er} juillet 2020 pour la caserne de gendarmerie sise à Saint-Cyprien,

✍️ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer ledit avenant,

✍️ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du conseil de communauté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20250305-2025-03-14B-DE
Date de télétransmission : 07/03/2025
Date de réception préfecture : 07/03/2025